

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 05 mars 2026 à 9 h 30

Délibération n°2026/03/04

Date de la convocation	26 février 2026
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	13
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	3
Nombre de membres sans voix délibérative présents	1
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	4

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET et Patricia POUBLANC ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT et Rémi NICOLAS ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Chantal BOURNETON, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;
Monsieur Antoine GIL ;

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR ;

Membres sans voix délibérative présents :

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières) ;

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mesdames Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET, Audrey RANC (pouvoir à Patricia POUBLANC) et Martine REARD ;
Messieurs Eric PEREDES (pouvoir à Frédéric COURRENT) et Georges VIERNE (pouvoir à Frédérique CONDET) ;

Collège des familles et associations :

Madame Céline ROSZCZKA (pouvoir à Chantal BOURNETON) ;
Monsieur Alain BLASCO (pouvoir à Caroline ALLARY) ;

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard) ;
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale) ;
Monsieur Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) ;
Monsieur Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon) ;

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT ;

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué ;

Appel à Projets CD30 – Fonds Départemental de Soutien à la Vie Sociale

Rapporteur : *Marlène JAFFIOL*

1. Aspects juridiques :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un Etablissement Public à caractère Administratif nommé « Centre Social ESCAL » régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes ;

VU le Projet Social de l'EPA *Centre Social ESCAL*, approuvé le 06 septembre 2025 ;

CONSIDERANT le Schéma Départemental des Solidarités Sociales du Conseil Départemental du GARD, adopté par l'Assemblée départementale le 18 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la convention cadre de partenariat 2023/2027 Conseil Départemental du GARD / Caisse d'Allocations Familiales, adoptée par le Conseil Départemental lors de la séance plénière du 13 octobre 2023 et signée par la Présidente du Conseil Départemental, le Président de la CAF et le Directeur de la CAF le lundi 22 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la création du *Fonds Départemental de Soutien à la Vie Sociale*, adoptée par l'assemblée départementale le 12 janvier 2024.

2. Eléments de contexte :

Depuis 1987, le Conseil Départemental participe au financement des centres sociaux dès leur agrément par la CAF, au titre des différents schémas qui encadrent et orientent les politiques publiques portées par nos institutions. Les modalités de financement ont évolué au cours du temps :

- ✓ Jusqu'en 2018, financement de l'animation globale et de la fonction référent famille.
- ✓ A partir de 2019, et en déclinaison du plan pauvreté, financement de la fonction « accueil et orientation » à hauteur de 11 000 € et financement de la fonction référent famille à hauteur de 20 000€.

Dans le Gard, les agréments des structures de l'animation de la vie sociale ont évolué à la hausse sur la période 2018-2022.

- ✓ **Espaces de vie sociale** : le nombre d'espaces de vie sociale a évolué de 15% entre 2018 et 2022. Ils sont aujourd'hui au nombre de 29 dans le Département.
- ✓ **Centres sociaux** : le nombre de centres sociaux a évolué de 24 % entre 2018 et 2022. Ils sont aujourd'hui au nombre de 31 dans le Département.

Sur l'axe Animation de la vie sociale, le Conseil Départemental du GARD types d'aides :

- ✓ **L'Aide à la structure** : plusieurs critères sont pris en compte :
 - Agrément en cours de la CAF en qualité de Centre social ;
 - Inscrire les actions proposées dans les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales ;
 - Cette aide à la structure est modulable en fonction de la taille de la structure, de son partenariat financier et du nombre de salariés.

- ✓ **L'Aide au projet** :

Les acteurs de la vie sociale peuvent bénéficier d'un soutien pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales.

Une organisation spécifique devra être mise en place et s'inscrire dans un des axes spécifiques :

- Renforcement des missions intergénérationnelles au service du territoire ;
- Soutien aux jeunes pour leur émancipation, leur autonomisation, leur insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagnement des parents et des familles ;
- Soutien aux actions de promotion du lien social (« Aller vers ») et initiatives pour une meilleure accessibilité des actions (horaires atypiques : soirées, week-end). Une attention toute particulière sera accordée à ce point dans l'instruction des projets.

En 2025 , le Centre Social ESCAL avait été soutenue pour sept projets :

- ✓ Information Jeunesse
- ✓ Prévention Jeunesse
- ✓ La parole des Habitants
- ✓ Les Familles au Cœur des projets
- ✓ L'ESCALE des Habitants - faciliter l'information et l'accès aux droits
- ✓ L'ESCALE des Habitants – Animation de la vie sociale

En 2026, outre la demande de renouvellement des projets 2025, un nouveau projet sera présenté :

- ✓ Information Jeunesse
- ✓ Prévention Jeunesse
- ✓ La parole des Habitants
- ✓ Les Familles au Cœur des projets
- ✓ L'ESCALE des Habitants - faciliter l'information et l'accès aux droits
- ✓ L'ESCALE des Habitants – Animation de la vie sociale
- ✓ Agir contre l'isolement social

3. Décisions :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : **APPROUVE** la mise en œuvre de ces projets ;

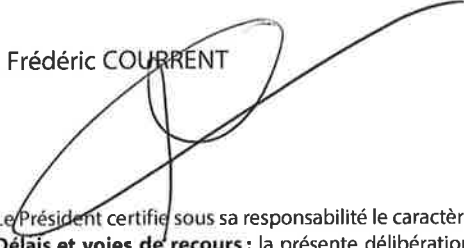
Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard.

4. Annexes :

✓ Présentation CD 30 – 2024

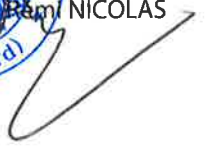
Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT



Président de Séance

Remi NICOLAS



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL



Rencontre avec les Centres Sociaux en présence de Madame Amal Couvreur Vice – Présidente déléguée à la Politique de la Ville

Jeudi 25 janvier 2024

| DGADS / Mission Politique de la Ville



1

1 | Le partenariat Conseil Départemental / Centres sociaux

| DGADS / Mission Politique de la Ville



2

Evolution du financement des centres sociaux dans le GARD

Depuis 1987, le Conseil Départemental participe au financement des centres sociaux dès leur agrément par la CAF, au titre des différents schémas qui encadrent et orientent les politiques publiques portées par nos institutions. Les modalités de financement ont évolué au cours du temps :

- Jusqu'en 2018, financement de l'animation globale et de la fonction référent famille.
- A partir de 2019, et en déclinaison du plan pauvreté, financement de la fonction « accueil et orientation » à hauteur de 11 000€ et financement de la fonction référent famille à hauteur de 20 000€.



Les Financements des centres sociaux par le CD 2015/2023

Evolution des financements du conseil départemental aux centres sociaux
 toutes directions confondues de 2015 à 2023

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 463 344€	2 153 126€	1 998 310€	2 388 700€	2 535 299€	2 961 515€	2 639 942€	2 041 496€	2 779 504€



Financements de l'animation de la vie sociale par le CD en 2023

Financements apportés par l'ensemble des directions du Conseil Départemental au titre de leurs politiques respectives.

DAUT	DEJCS	DADST	DEPE	DAT	DVPEN	MPV (FDS)	MPV(CS)
399 970€	108 625€	744 118€	23 533€	339 146€	31 370€	171 700€	961 000€

Centres Sociaux
Pour un total de:
2 809 462€

DAUT	DEJCS	DADST	DEPE	DAT	DGS	DGARI	MPV
26 500€	43 000€	199 000€	11 806€	4 100€	1 000€	4 000€	111 300€

Espace de Vie Social
pour un total de:
400 705€



| DGADS / Mission Politique de la Ville

5

2 | Un nouveau cadre d'intervention

| DGADS / Mission Politique de la Ville



6

- **Le schéma départemental des solidarités sociales**

Adopté par l'Assemblée départementale le 18 novembre 2022

- **La convention cadre de partenariat 2023/2027 Conseil Départemental / Caisse d'Allocations Familiales**

Adopté par le Conseil Départemental lors de la séance plénière du 13 octobre 2023 et signée par la présidente du Conseil Départemental, le Président de la CAF et le Directeur de la CAF le lundi 22 janvier 2024.

- **Le budget primitif 2024**

Adopté par l'assemblée départementale le 12 janvier 2024

- **La création du Fond Départemental de soutien à la Vie Sociale**

Adoptée par l'assemblée départementale le 12 janvier 2024



DGADS / Mission Politique de la Ville

7

Le schéma des solidarités sociales

L'orientation 5: « Des territoires innovants pour le lien social et la santé »

- 5.1 Soutenir les dynamiques collectives pour renforcer la vie sociale sur les territoires

- 5.1.1 Renforcer les missions intergénérationnelles des centres sociaux au service de tous les territoires

Acteurs sur l'ensemble des territoires, il s'agit donc de mieux s'appuyer sur les centres sociaux, sur la base d'un partenariat renouvelé et contractualisé, pour accompagner l'ensemble des publics quel que soient les âges de la vie, dans une logique de **solidarité intergénérationnelle et d'accès à l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, insertion, action sociale, autonomie des personnes âgées et handicapées)**.

- 5.1.3 Affirmer la place du Conseil départemental en matière de politique de la ville

Le département est un acteur majeur de la politique de la ville (mise en place dès les années 90 d'un fond de développement social, pour accompagner les structures associatives sur les quartiers prioritaires,

Une implication forte sur les quartiers prioritaires au titre des compétences de droit commun de la collectivité (plus de 6 M € dont 2 M€ au titre de la prévention spécialisée et 1 M€ pour les centres sociaux situés en QPV



DGADS / Mission Politique de la Ville

8

Convention Cadre de partenariat 2023 / 2027 Conseil Départemental / CAF

La Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental du Gard agissent en commun en faveur de l'accès aux droits et de l'autonomie sociale des gardoises et des gardois dans les domaines suivants :

- La petite enfance
- La protection de l'enfance
- Le soutien à la parentalité
- La politique d'inclusion des enfants porteurs de handicaps
- L'animation de la vie sociale
- La politique jeunesse
- Le logement
- La coordination et l'insertion pour les bénéficiaires du RSA
- L'accompagnement des publics vulnérables
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique

L'objectif 3 de l'article 4 de la convention encadre la collaboration entre le CD et la CAF : « ...les parties signataires s'engagent à travailler de manière concertée pour définir ensemble une stratégie de l'offre d'animation de la vie sociale à l'échelle du département dans la limite de leurs prérogatives respectives. »



| DGADS / Mission Politique de la Ville

9

3 | Fond Départemental de Soutien à la Vie Sociale

| DGADS / Mission Politique de la Ville



10

AXE 1 - SOUTIEN AUX DYNAMIQUES COLLECTIVES POUR RENFORCER LA VIE SOCIALE DES TERRITOIRES

Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux (Associations, Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, CCAS, Collèges...) pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les orientations prioritaires suivantes (et ce quel que soient les territoires dont les QPV):

- **Médiation**
- **Education et Accompagnement de la jeunesse et Parentalité en complément du REAAP**
- **Lien social et accès aux droits**
- **Emploi et développement économique**
- **Santé**
- **Valeurs de la République et citoyenneté**
- **Autres axes liés au renforcement du lien social et de la citoyenneté sur les territoires**

Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine

Faciliter l'accès et la découverte de l'environnement et participer au cadre de vie et de l'habitat

Soutenir et favoriser l'accès au sport pour tous

| DGADS / Mission Politique de la Ville

11

AXE 2 – AIDE AUX ACTEURS DE LA VIE SOCIALE SUR LES TERRITOIRES

Sur l'axe Animation de la vie sociale, le Conseil Départemental peut aider les structures deux types d'aides :

- aide à la structure
- aide aux projets

L'AIDE A LA STRUCTURE :

Plusieurs critères sont pris en compte :

Agrement en cours de la CAF en qualité de Centre social

Inscrire les actions proposées dans les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales

Cette aide à la structure est modulable en fonction de la taille de la structure, de son partenariat financier et du nombre de salariés ; elle est plafonnée à 15 000 €.



| DGADS / Mission Politique de la Ville

12

L'AIDE AU PROJET :

Les acteurs de la vie sociale peuvent bénéficier d'un soutien pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales.

Une organisation spécifique devra être mise en place et s'inscrire dans un des axes spécifiques :

- Renforcement des missions intergénérationnelles au service du territoire
- Soutien aux jeunes pour leur émancipation, leur autonomisation, leur insertion sociale et professionnelle.
- Accompagnement des parents et des familles.
- Soutien aux actions de promotion du lien social (« Aller vers ») et initiatives pour une meilleure accessibilité des actions (Horaires atypiques : soirées, week-end). Une attention toute particulière sera accordée à ce point dans l'instruction des projets.

| DGADS / Mission Politique de la Ville

13

BUDGET MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

	BP 2023	BP 2024
PREVENTION SPECIALISEE	1 677 973€	1 920 000€
Axe 1: Soutien aux dynamiques collectives pour renforcer la vie sociale des territoires	1 272 000€	1 777 000€
AXE 2:Aide aux acteurs de la vie sociale sur les territoires	944 640€	970 000€



| DGADS / Mission Politique de la Ville

14

